



Le Pamphlétaire



Syndicat des employés et employées de la Société des Casinos du Québec – CSN - (Unité Générale - Resto - Sécurité)



4 septembre 2012
Le Québec a parlé
Pauline Marois
Première femme
Première Ministre
Page 5, 6, 7
Jean Charest
quitte le Parti Libéral



Changements au régime d'assurance-emploi

Par Manon Perron, Trésorière du CCMM-CSN

Page 12 - 13

Gabriel Nadeau-Dubois

Le jeune militant passe
le flambeau
Page 8 et 9

Mon article informatif

Par Stéphane Dias, VP information –Resto

Page 11

Empreinte – septembre 2012

Par Jean-Yves Vandal, Secrétaire général Unité Générale

Page 2



Chronique audio

Par Alain Gascon, agent de sécurité

Page 4

En mémoire de Jean-Claude Paquette

Page 16

Empreinte – septembre 2012

Par Jean-Yves Vandal, Secrétaire général Unité Générale

Le Québec a recyclé tous ses 45,5 millions de vieux pneus



Les 45,5 millions de vieux pneus qui séjournaient sur l'ensemble du territoire québécois ont tous emprunté la voie du recyclage et de la revalorisation. Depuis l'incendie du site de Saint-Amable en 1990, de nombreux programmes ont été mis sur pied au Québec pour s'attaquer à l'accumulation des vieux pneus, qui même sans représenter un risque de contamination du sol, ont toujours été une menace environnementale en raison de leur inflammabilité. Dans les mois qui ont suivi, le gouvernement a mis en place un plan de sécurisation des lieux d'entreposage. Le premier véritable programme de traitement intégré des pneus usagés est né en 1996. Depuis, ce sont plus de 151 millions de pneus qui ont été traités. L'héritage passé était de 45,5 millions, tous les autres sont venus du flux annuel.

Pas de décontamination nécessaire

La présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, Ginette Bureau, a précisé qu'un pneu est inerte. Il ne coule pas, ne devient pas corrosif. Le processus d'élimination n'était donc pas de décontamination, mais bien de vidage et d'encombrement. Depuis, c'est une véritable industrie qui a été mise sur pied pour gérer d'abord les pneus usagés qui quittent les véhicules chaque année et pour diminuer l'héritage passé des pneus entreposés depuis des décennies. Aujourd'hui, la revalorisation des pneus représente plus de 500 emplois et génère un chiffre d'affaires de près de 40 millions de dollars. La matière récupérée est transformée pour divers usages, des tapis pour animaux de ferme aux coussins de dynamitage et même plus, les pneus déchiquetés entrent aussi dans la composition de terrains de soccer synthétiques, que l'on retrouve de plus en plus au Québec. (Le Soleil, 19 juillet 2012)

Plus d'endroits pour récupérer les piles et appareils électroniques

Quatre nouveaux programmes de récupération viennent d'être lancés par Québec, pour les appareils électroniques, les piles, les lampes au mercure, ainsi que les nettoyeurs à freins et antigels. Le consommateur pourra désormais porter ses appareils électriques et informatiques, ses piles rechargeables ou non rechargeables, ainsi que ses tubes fluorescents ou fluo compacts dans un plus grand nombre de centres ou magasins désignés, en plus des écocentres.



Si on prend l'exemple des piles, il y a 900 points de dépôt au Québec, dont les Éco-Centres, auxquels se rajoutent Rona, Canadian Tire, La Source, Bureau en Gros, Batteries Experts, Future Shop, Sears et les Centres du Rasoir. Ces gens-là vont pouvoir reprendre les piles et pour ce faire, ils ont créé la Société de recyclage de piles rechargeables du Canada, qui supervise ces opérations. Ce système de récupération accessible au consommateur sera théoriquement gratuit pour le consommateur. Tout le monde reconnaît que c'est la responsabilité des producteurs de s'assurer que ces coûts-là soient compris dans le prix de détail des produits. Des gens de l'industrie ont toutefois émis des doutes à ce sujet, rappelant que le consommateur finit toujours par payer le coût, en bout de ligne, des déboursés supplémentaires que doivent faire les entreprises pour que leurs produits soient récupérés.

Objectifs variables

Québec se donne comme objectif, d'ici 2015, de récupérer 20% des piles non rechargeables et 25% des rechargeables. Pour les lampes, l'objectif de récupération d'ici 2015 est de 40% pour les tubes fluorescents, 30% pour les fluo compacts et 40% pour les autres lampes au mercure. Pour les appareils électroniques, d'ici 2015, Québec espère que soient récupérés 40% de l'ensemble des matières électroniques, sauf les téléphones. Pour les téléphones portables et téléphones en général, l'objectif est de 25%. Pour les antigels et nettoyeurs à frein en aérosol, l'objectif est de 25% d'ici 2015. (Le Soleil, 19 juillet 2012)

Le casino de Montréal a déjà pris depuis quelques années, l'initiative de procéder à la récupération des piles. Nous savons que notre entreprise en consomme une quantité faramineuse annuellement. Notre employeur a du même souffle décidé de mettre à la disposition des employés-es des bacs de récupération pour les piles que nous utilisons à la maison. On ne peut que se réjouir de cette contribution de notre employeur à l'environnement.

Convention collective, c'est reparti par Jean-Yves Vandal - UG

À l'approche de la fin d'un été particulièrement beau et chaud, septembre annonce la relance de nos principaux dossiers syndicaux.

Évidemment celui qui canalise le plus notre attention et nos énergies est celui qui porte sur le renouvellement des conventions collectives des unités Resto et Générale.



Les représentants patronaux et syndicaux se sont remis en marche le 5 septembre dernier. Nous en sommes toujours à échanger sur les clauses dites normatives de nos conventions collectives et nos discussions se poursuivent toujours selon l'approche retenue initialement soit de la négociation basée sur les intérêts (NBI).

Nous avons donc repris là où nous nous étions laissé soit l'absentéisme. Nous vous dressons une liste non-exhaustive des sujets déjà discutés par article (N.B la liste n'est pas dressée par ordre d'importance) : 11 (procédure mise à pied), 13.7 (écarts de caisse), 8 et autres(procédure de griefs et déjudiciarisation de nos rapports), 10 et autres(horaires de travail des réguliers et TPHV/occasionnels), 14 et 16 (ratios vacances et fériés), 12 (affection volontaire et échange de quart), 9.9 (emploi hors de l'unité d'accréditation) et nous avons passé en revue toutes les lettres d'entente.

Nous entrons donc en septembre dans ce que nous espérons être la dernière phase de la négociation des aspects normatifs de nos conventions respectives. Dès que nous aurons conclu le dossier normatif, vous serez convoqués en assemblée générale afin d'en prendre connaissance et de l'entériner.

Le 2^e volet portant sur les clauses à incidence monétaire se déroulera selon l'approche traditionnelle de négociation. Nous aborderons cette étape en compagnie de nos camarades du Lac Leamy et de Charlevoix avec une plateforme commune et sous forme regroupée. Nous nous engageons à partager avec vous, chers membres, les fruits et l'évolution de chaque passage de cette étape ultime du renouvellement de nos conventions collectives.

Syndicalement vôtre

Jose Oliveira
Président Unité Resto

David Santos
Président Unité Générale



Chronique audio

Par Alain Gascon, agent de sécurité

Visite chez un audiophile d'exception aux moyens illimités.

Nous nous sommes tous un jour ou l'autre demandés ce que nous ferions si nous pouvions disposer d'une énorme fortune. Les folies matérielles les plus folles et excentriques nous ont tous traversé la tête. Un château dans les montagnes pour certains, une ou des voitures de luxe pour d'autres, le tour du monde et des voyages a n'en plus finir, un luxueux appartement penthouse au sommet d'une tour prestigieuse en plein centre-ville, les idées ne manquent pas.

Pour les audiophiles, les idées ne manquent pas non plus. J'ai déjà discuté avec des passionnés comme moi ce que serait notre "système de son de rêve", car croyez-moi, dans ce domaine, la facture peut atteindre des sommets astronomiques! J'ai eu l'occasion de voir (mais surtout d'entendre) un système de rêve. Voici la petite histoire...

Lors d'une de mes visites au salon Son / Image il y a quelques années, j'ai pu converser avec le concepteur des prestigieux amplificateurs fait au Québec LINAR AUDIO, Victor Sima (la compagnie a depuis été vendue). Dans le petit monde audiophile québécois, Victor Sima est un homme très connu, depuis le début des années 90 par ses amplis Sima, (devenue Simaudio) et aujourd'hui comme concepteur des appareils LINAR AUDIO. Il me parlait justement de la conception de ses appareils, au soin apporté au châssis, au circuit d'alimentation électrique, à l'importance d'avoir une bonne réserve de puissance. Un homme se tenant tout près de moi m'a dit qu'il en avait acheté pas un, mais bien cinq de ces prestigieux amplificateurs. Devant mon air un peu surpris, il a renchéri : " j'ai essayé beaucoup d'amplificateurs depuis quelques années et les LINAR AUDIO sont définitivement les meilleurs que j'ai eus". Plus tard dans la journée, j'ai croisé l'homme dans le lobby de l'hôtel où l'exposition avait lieu, il prenait un café et regardait les prospectus de l'exposition. Il m'a fait signe de le rejoindre à sa table, me voyant avec ma tasse et le peu de place disponible. Pas de doute, j'avais affaire à un connaisseur. Il me parlait de l'importance de la puissance, de la conception des haut-parleurs, de l'acoustique de la pièce. Passionné, il me faisait même des dessins pour illustrer ses propos. Un vrai maniaque, mais l'exposition Son / Image de Montréal est l'endroit pour ça. Il m'a raconté qu'il ne trouvait pas de hauts parleurs satisfaisants et qu'il était en train de s'en construire lui-même, avec un programme d'ordinateur spécial qui mesurait le rendement acoustique d'une pièce d'écoute tout en tenant compte d'autres facteurs qui semblaient trop compliqués pour moi!

L'année suivante à la même exposition, j'ai eu l'occasion de rencontrer encore une fois le sympathique monsieur. Il m'a immédiatement remis sa carte en m'invitant à voir son installation complétée qui d'ailleurs a fait l'objet d'un reportage du magazine spécialisé **Son et Image** en 2010.

Et c'est comme ça que je me suis retrouvé dans une belle et énorme maison d'un quartier cossu de Montréal. Lorsque je suis entré dans l'énorme sous-sol qui sert de salle d'écoute, j'ai été tout de suite impressionné par l'isolement acoustique du lieu. Aucun matériel utilisé n'a été laissé au hasard lors de la construction de la salle. Mon hôte m'a expliqué que l'acoustique de la salle est d'une importance capitale et plusieurs audiophiles ont tendance à négliger cet aspect.

D'énormes haut-parleurs de sa fabrication, 2 énormes «subwoofer» et un canal central trônaient dans la pièce à l'éclairage tamisé comme d'énormes monuments, ceux-ci ayant chacun un amplificateur LINAR qui leur est dédié. Aucune fenêtre ou lumière extérieure ne filtre. Un véritable sanctuaire.

Je vous épargne le jargon technique que le sympathique monsieur m'a expliqué, car j'avoue que je m'y perdais un peu. L'élaboration de son impressionnant système a exigé huit ans de recherches et d'essais, incluant l'aménagement de la salle.

Trop, c'est comme pas assez!

Alors, un système comme ça, qu'est-ce que ça donne? Mon hôte a sorti des disques de 'test' de sonorité, des disques qui servent à évalué les distances, les fréquences, à ajuster le placement des haut-parleurs, voire même l'endroit où l'auditeur doit s'asseoir..., des disques techniques en fait, et j'avoue, c'est très ennuyant! J'ai remarqué que l'homme n'avait pas beaucoup de disques. Il m'a expliqué qu'il était plus audiophile que mélomane. Il y a une différence, faut-il croire. Après quelques centaines de milliers de dollars investis, la musique préférée de l'audiophile est de la musique de requiem, d'église et de la musique sacrée. J'avais heureusement apporté avec moi un de mes disques préférés, la trame sonore d'*'Omerta'* par Michel Cusson. Jamais je ne l'avais entendu comme ça! En fait tout vibrait! Après la première impression que tout allait s'écrouler, les murs et la maison au complet, j'ai noté la maîtrise absolue de l'acoustique de la pièce. Les basses profondes. La batterie était dans la pièce. En fermant les yeux, je pouvais exactement deviner l'emplacement des musiciens lors de la séance d'enregistrement. Ecouter de la musique à cet endroit est plus qu'une séance d'écoute; c'est carrément une expérience qui vous transporte dans une autre dimension. J'imagine que la performance incroyable est proportionnelle aux sommes investies, comme pour les voitures. On ne compare pas une Honda Civic à une Ferrari...!

Je voulais en quelques lignes vous raconter cette petite histoire et partager avec vous l'expérience d'une écoute avec un système absolument hors-normes. L'expérience a été peu concluante car j'aurais aimé avoir plus de temps et surtout plusieurs de mes disques pour pouvoir en profiter encore plus. Peut-être pourrais-je un jour, si je gagne à la loterie...!

Le Québec a parlé

par Jean-Yves Vandal – UG

Le 4 septembre, les Québécoises et les Québécois ont choisi par une très courte marge d'être gouverné par le Parti Québécois. Pour la toute première fois de notre glorieuse histoire, une femme, Pauline Marois, prend la direction de notre merveilleux pays. Le Québec est réellement une société distincte car pour une autre fois, on peut questionner le comportement électoral de nos citoyens. Nous y reviendrons. La victoire du PQ fut assombri par les événements qui se sont produits au Métropolis. Nous ne nous attarderons pas non plus sur ce triste événement car il est, selon toute vraisemblance, l'œuvre d'un individu passablement perturbé mentalement. Par contre, nous avons trouvé que Mme Marois s'était réellement comportée comme un chef d'état, allant d'elle-même calmer et rassurer la foule et par respect pour ses nombreux supporteurs, prendre le temps de terminer son allocution. La marque d'une vrai leader!

Revenons au comportement électoral de nos compatriotes. 54 députés du PQ, 50 du PLQ, 19 de la CAQ et finalement 2 de QS. D'élire un gouvernement minoritaire n'a rien de réellement surprenant. Les derniers sondages de la campagne prévoient un tel dénouement. Mais que le Parti Libéral ait réussi à faire élire 50 députés, cela me renverse. La grogne contre les libéraux semblait venir de tous les horizons et pour toutes les raisons : usure du pouvoir, favoritisme, financement occulte du parti, crise étudiante, Plan Nord mal ficelé, vente à rabais d'Anticosti et surtout l'entêtement de Jean Charest afin de retarder le plus possible la tenue d'une commission d'enquête dans l'industrie de la construction. Tous les indicateurs pointaient vers une défaite cinglante pour les libéraux. Jean Charest s'est fait indiquer la sortie par les électeurs du comté de Sherbrooke mais le reste du Québec semble avoir souffert d'un blanc de mémoire soudain et inexplicable en élisant 50 députés libéraux. Le PLQ jouira toujours d'un bon nombre de comtés qui leurs sont traditionnellement acquis mais qu'ils en élisent 50, c'est totalement incompréhensible.

La Coalition Avenir Québec n'a pas réalisé son objectif de former l'opposition officielle. Je ne comprendrai jamais le comportement électoral des électeurs de la région de la Capitale Nationale qui ont voté massivement pour la CAQ. On y retrouve un très grand nombre de fonctionnaires. Or, la CAQ s'engageait à faire le ménage dans la Fonction publique. Comment expliquer que l'on peut voter pour une formation qui promet de créer de la précarité dans ton emploi? J'en perds mon latin. Je n'ai pas versé de larmes en apprenant la défaite de Gaétan Barrette dans le comté de Terrebonne. Sa vision d'un médecin par personne en moins d'un an relevait de la pire fantaisie. Même si la CAQ n'a fait élire que 19 députés, il faut prendre note des 27 % des électeurs qui ont voté pour cette formation. Dans un système électoral à vote proportionnel, le résultat aurait été sensiblement différent en terme de sièges. Nous avons bien hâte de voir le comportement de ce parti en Chambre dans les prochains mois. L'autre question qu'il faut se poser, c'est combien de temps Jacques Duchesneau va pouvoir retenir sa soif d'occuper l'avant-scène dans un parti qui constitue la deuxième opposition. François Legault promettait pendant la campagne de renverser un gouvernement minoritaire à la première occasion. Après le scrutin, le discours avait légèrement changé. Le chef de la CAQ espérait une meilleure performance en nombre de députés. Le résultat du 4 septembre dernier a certainement modéré ses ardeurs. Il lui faudra revoir certains aspects de son programme politique et la manière de véhiculer le message. C'est trop simpliste de dire qu'il faut du changement et que son parti va faire le ménage.

Nous nous réjouissons de l'élection de Françoise David de Québec Solidaire. L'Assemblée Nationale va s'enrichir de sa présence et de sa vision du Québec de 2012. Par contre, nous déplorons la défaite de Jean-Martin Aussant d'Option Nationale. C'est étrange que dans le comté de Nicolet, trois des candidats qui se sont faits la lutte, provenait du PQ. Malheureusement, c'est le porte-étendard de la CAQ qui s'est sauvé avec la victoire. Ce résultat électoral illustre bien à notre avis, la nécessité pour toutes les forces souverainistes, PQ, QS et ON, de sérieusement se questionner et d'envisager de regrouper les différentes factions souverainistes. Pauline Marois pourrait être l'instigatrice pour la tenue d'États généraux sur la souveraineté. Il est totalement stérile de croire pour les tenants d'un Québec souverain que l'on peut poursuivre le cheminement dans la division. Le 4 septembre, si les forces souverainistes s'étaient regroupées sous une même bannière, elles auraient recueilli 40 % du vote populaire. Nous aurions probablement un gouvernement majoritaire.

La Première Dame du Québec aura fort à faire dans les prochains mois afin d'éviter que le Québec retourne prématurément en élection. Elle devra composer avec une opposition féroce. L'écart dans les suffrages exprimés est tellement mince entre les trois principaux partis que la tentation sera forte pour l'un les partis d'opposition de renverser le gouvernement en questionnant sa légitimité. Toutefois, pour les prochains mois, elle pourra compter sur la complicité du PLQ qui devra se trouver un nouveau leader. Il faudra à ce dernier aussi quelques mois, voire un an, afin qu'il établisse sa crédibilité auprès des Québécois. La Dame de Béton dispose d'au plus de 24 mois pour consolider son pouvoir. C'est dans l'adversité que l'on reconnaît les grands chefs d'états.



La campagne électorale en images

CHAREST RECRUTE D'EX-ADÉQUISTES



RENFORCISSEMENT DE LA LOI 101: MAROIS VEUT RASSURER LES ANGLOPHONES DU QUÉBEC...



FAIRE SON X



LÉO BUREAU-BLOUIN TROP JEUNE POUR ÊTRE MINISTRE...



DUCHESNEAU FAIT DES VAGUES



PORTÉ-À-PORTE DANS GOUIN...



LES JEUNES QUÉBÉCOIS
PENSENT TROP À
LA « BELLE VIE »
— LÉGRÈULT



Politique et Sport, du pareil au même...?

La dernière campagne électorale du Québec m'a inspiré toutes sortes de réflexions, allant de l'analyse la plus profonde possible à une vision légèrement plus insolite avant d'accorder mon vote à l'une ou l'autre des formations en présence. Le fruit de mes réflexions m'a même amené à établir une comparaison que certains trouveront farfelue mais après une démonstration plus que scientifique, vous comprendrez que votre scribouilleur ne s'est pas totalement perdu dans l'infenal labyrinthe de la politique. J'ai donc comparé la dernière campagne à rien de moins que ce qui se passe dans la Ligue Nationale de Hockey pendant la période estivale.

Lors des semaines qui ont précédé le déclenchement des élections et aussi pendant les premiers jours de la campagne électorale, les recruteurs en chef de chacune des formations politiques ont dressé la liste des candidats qu'ils espéraient attirer dans leurs équipes respectives. On se serait cru la journée du repêchage de la LNH. Par exemple, le PQ a repêché le jeune et prometteur Leo Bureau-Blouin, qui avait brûlé les glaces de la revendication étudiante du printemps érable. Dès que sa sélection fut annoncée par Pauline Marois, tous les soi-disant analystes de la scène politique se sont mis à supputer sur les chances du jeune Bureau-Blouin de faire le grand club dès cette élection tout comme on évalue les chances d'un choix de première ronde de percer la formation majeure dès son arrivée. Trop jeune, pas assez d'expérience, besoin de parfaire sa formation, en mesure de percer l'alignement du grand club, mature, expérience des grands rendez-vous, voici le genre de commentaires entendus après la sélection de tous ces jeunes espoirs et cela dans toutes les formations.

Puis, ce fut la chasse aux agents libres. Toutes ces vedettes de la scène politique qui espèrent décrocher le gros lot en s'associant à l'organisation qui leur offre un pont d'or, un ministère important, tout comme un Zach Parisé avec le Wild du Minnesota. Chaque parti a signé son lot d'agents libres. Par exemple, la CAQ a mis la main sur Jacques Duchesneau et sur Gaétan Barrette, le PQ sur Jean-François Lisée, Jean Poirier du syndicat de l'ex Aveos, Pierre Duchesne de Radio-Canada et le PLQ s'est contenté, à titre d'exemple, de faire l'acquisition de trois ex députés de la défunte ADQ. J'aurais pu dresser une liste exhaustive de tous ces personnages qui ont été «repêchés» par chacune des formations. Je vous en fais grâce. Mais je pense que vous comprenez bien le sens que je veux donner à l'arrivée de ces nouveaux visages sur la scène politique du Québec.

Après avoir fait le plein de nouveaux joueurs, chaque équipe a entrepris son camp d'entraînement afin de déterminer qui va faire partie de la formation finale au soir du 4 septembre 2012. Pendant ces 34 jours, chacun a déployé tous les efforts pour se tailler une place afin de pouvoir évoluer sur la glace de l'Assemblée nationale. Ce ne sont pas tous les invités qui seront de la fête, qui répondront aux attentes de la direction de leur formation. Bon nombre d'entre eux mordront la poussière et devrons attendre la prochaine occasion afin de se tailler un poste. Par contre, de vertes recrues comme Leo Bureau-Blouin, réussiront à percer l'alignement grâce à l'excellence de leur jeu et à la maturité politique qu'ils ont démontrés. Enfin, certains sur qui l'on fonde de grands espoirs s'avèreront probablement les Scott Gomez de la politique, tellement leur prestation sera en deçà des attentes. Ils seront renvoyés dans les ligues mineures à la première occasion.

Tout ce beau monde se retrouvera sur la glace politique dès octobre prochain. Contrairement à la LNH, il n'existe aucune menace de lock-out à court terme mais cette éventualité se profile à l'horizon. On s'en reparlera dans 18 ou tout au plus 24 mois. D'ici là, chacune des formations promet à ses partisans de remporter le championnat de la saison électorale. Quelques élus se démarqueront par l'excellence de leur jeu et domineront la colonne des pointeurs. Pour d'autres, leur passage dans la ligue majeur pourrait bien être éphémère. C'est ce à quoi les amateurs pourront assister dans les prochains mois.

Politique et sport, du pareil au même? Je dirais que oui car la politique, tout comme le hockey, demeure un sport qui doit rallier le maximum d'amateurs. Comme les Québécois sont fous du hockey, ils sont aussi fous de la politique. Si non, ils auraient élu un gouvernement majoritaire.

Jean-Yves Vandal
Secrétaire général, UG

La lettre de Gabriel Nadeau-Dubois

(NDLR) Nous invitons nos lecteurs à prendre connaissance attentivement de cette lettre écrite par Gabriel Nadeau-Dubois lorsqu'il quitta son poste de porte-parole de la CLASSE. C'est en raison de propos comme ceux-ci et de ceux de d'autres jeunes qui ont accepté de reprendre le flambeau, que j'ai retrouvé la confiance que nos jeunes québécoises et québécois sauront reprendre et poursuivre les luttes qui nous ont permis d'être une société distincte.

À tous ceux et celles qui se sont mobilisé-e-s ce printemps,

Aux membres de la CLASSE,

Cette lettre a pour but de vous informer que je quitte mes fonctions de co-porte-parole de la CLASSE. Après près de six mois de lutte à vos côtés, j'ai la conviction que la CLASSE a besoin de nouveaux visages. Après avoir participé à la tournée nationale de la Coalition aux quatre coins du Québec, je sais que notre lutte entre dans une nouvelle étape. Une étape qui nécessite un renouvellement : il est temps pour moi de tirer ma révérence. J'ai fait ma part comme porte-parole, il est maintenant temps que d'autres prennent la relève. Je quitte la tête haute, avec la conviction d'avoir fait mon devoir et d'avoir participé à un mouvement populaire historique. Je suis un étudiant, je suis un militant et c'est à ce titre que je continuerai dorénavant à faire avancer mes idéaux. La CLASSE, avec ou sans moi, continuera à accomplir de grandes choses : je ne suis pas et n'ai jamais été un chef. Par mon départ, je le démontrerai hors de tout doute.

Je quitte, mais le mouvement se poursuivra. Ce que je quitte, ce n'est pas la mobilisation, ni la lutte, ni la CLASSE : je quitte mon rôle de porte-parole. Je serai encore à vos côtés, dans la rue et dans les Assemblées. Je quitte avec le sentiment du devoir accompli, avec le sentiment d'avoir participer à la hauteur de mes capacités à construire cette magnifique mobilisation. La CLASSE a besoin de sang neuf et je sais qu'il y a parmi mes collègues des gens formidables, prêts et prêtes à reprendre le

flambeau.

Cette décision n'est ni motivé par l'amertume, ni par le désespoir. Au contraire, je suis plus convaincu que jamais de la nécessité de poursuivre la mobilisation entreprise dans les six derniers mois. Le climat d'ébullition politique et sociale que nous avons contribué à mettre en place au Québec doit impérativement se poursuivre dans les prochains mois et les prochaines années. Les critiques soulevées par la jeunesse québécoise ce printemps sont beaucoup trop profondes pour être réglées par une campagne électorale de 35 jours. Nous avons posé de graves questions, et les élections ne pourront y répondre entièrement, même advenant la mise au recart du gouvernement libéral. Nous n'avons pas seulement contesté une hausse des frais de scolarité. Nous avons remis en question des institutions sclérosées et corrompues, qui avaient grand besoin de l'être et nous avons contesté le tout-à-l'économie des libéraux.

Je quitte avec un seul regret. Je regrette de quitter mes fonctions alors que le Québec est toujours dirigé par Jean Charest, un premier ministre méprisant et violent envers le Québec et sa jeunesse. Gaz de schiste, corruption, Anticosti, Mont Orford, hausse des frais de scolarité, taxe-santé : la liste des tromperies, des mensonges, des scandales et des attaques à la population de ce gouvernement est trop longue.



La lettre de Gabriel Nadeau-Dubois...suite

Et lorsque la jeunesse s'est élevée contre ces absurdités, M. Charest n'a trouvé comme réponse que la dureté des matraques et l'acidité des lacrymogènes. À l'imagination de ma génération, il n'aura répondu que par la répression et le mépris. Devant une mobilisation généreuse et fondée sur des principes, il n'aura répondu que par des attaques personnelles et dégradantes. Depuis le début de notre grève, il n'a reculé devant aucun moyen pour nous briser, autant comme mouvement que comme personnes. La loi spéciale et la brutalité policière se sont doublés d'atteinte à la réputation, de filatures, de déni du droit d'expression, d'interrogatoires injustifiés par la police, d'attaques nominales à l'Assemblée nationale, de sous-entendus constants que notre organisation était à la frontière du terrorisme: tous les coups ont semblé permis, qu'importe les effets sur la jeunesse. Pour un premier ministre qui souhaite tellement que le mouvement étudiant dénonce la violence et l'intimidation, je trouve que Jean Charest a fait preuve à l'endroit des étudiants et à mon endroit, d'une charge de violence inouïe. J'ai maintenant besoin de prendre un répit loin de toutes ces attaques.

Ce manque de respect envers la jeunesse et ses porte-paroles n'a d'égal que le mépris généralisé du bien commun qui règne au Parti Libéral du Québec. Ce gouvernement n'a pas le droit de donner de leçon de démocratie: il est l'incarnation même de la corruption et du détournement des institutions publiques.



Ce premier ministre, au fond, n'est que le symbole d'une société bloquée qui n'a comme aspiration que de s'abaisser au même niveau de bêtise que ses voisins. Les universités américaines et ontariennes ne sont pas des exemples, pas plus que leur système de santé. Nous ne voulons pas suivre le chemin qu'elles indiquent et qui mène à la marchandisation de nos vies.

Heureusement, aujourd'hui, en écrivant ces lignes, je suis sincèrement convaincu que cela ne se pro-

duira pas. Cela ne se produira pas, car nous, membres de la jeunesse québécoise, savons maintenant ce que nous devons exiger de nous-mêmes. Cela ne se produira pas, parce

que nous sommes des centaines de milliers, enfants de cette grève à se battre contre leur projet mortifère. Et nous ne nous refroidirons pas. L'arrogance du pouvoir n'aura eu comme effet que de renforcer notre confiance en nous-mêmes. Les solidarités tissées au travers des nuages de gaz ne se délieront pas de sitôt. Les mains tendues ne se lâcheront pas. Et nous marcherons encore, pendant des années s'il le faut et bien au-delà cette grève, afin qu'un jour le peuple du Québec reprenne aux affairistes et à l'argent les rênes de ce pays.

Ensemble, bloquons la hausse.

Gabriel Nadeau-Dubois

Les absences et les congés pour raisons familiales ou parentales

(NDLR) Nous reprenons une autre fois cette disposition de la Loi sur les Normes du Travail (LNT) afin que vous soyez bien informés du contenu de la loi en ce qui concerne les congés pour raisons familiales.

Article 79.7 de la Loi sur les Normes du Travail

Obligations familiales

Un salarié peut s'absenter du travail, sans salaire, pendant 10 journées par année pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou en raison de l'état de santé de son conjoint, de son père, de sa mère, d'un frère, d'une sœur ou de l'un de ses grands-parents.

Fractionnement

Ce congé peut être fractionné en journées. Une journée peut aussi être fractionnée si l'employeur y consent.

Avis à l'employeur

Le salarié doit aviser l'employeur de son absence le plus tôt possible et prendre les moyens raisonnables à sa disposition pour limiter la prise et la durée du congé.

Interprétation

Cet article reprend en partie l'ancien article 81.2 LNT, qui a été remplacé. Il couvre un plus grand nombre de situations familiales et permet une durée d'absence plus longue, soit maintenant dix jours par année. Le congé est pris sans salaire.

Le salarié est tenu d'aviser l'employeur le plus tôt possible de son absence et de prendre les moyens raisonnables à sa disposition pour limiter la prise et la durée du congé. Lorsqu'on parle du « plus tôt possible », on doit tenir compte de la situation du salarié et des circonstances particulières de chaque cas. Le salarié a le droit de fractionner ce congé en journées. Avec l'accord de l'employeur, les journées peuvent aussi être fractionnées.

Les obligations visées par cette disposition sont liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint. Contrairement à ce qui prévalait avant le 1^{er} mai 2003, il n'est plus nécessaire que l'enfant soit mineur et l'enfant du conjoint du salarié est maintenant inclus. Le salarié peut également s'absenter en raison de l'état de santé d'autres membres de la famille, soit son conjoint, son père, sa mère, son frère, sa sœur ou l'un de ses grands-parents.

Notons que l'absence autorisée pour un motif rattaché à l'état de santé des personnes mentionnées à cette disposition doit être directement reliée à leur état de santé. À titre d'exemple, le père d'un salarié part en voyage et son état de santé exige qu'une personne l'accompagne. Le salarié ne pourrait justifier une absence pour accompagner son père en vertu de l'article 79.7 LNT car, dans ces circonstances, le motif à la base de l'absence est un « déplacement » et non une absence « en raison de l'état de santé ». Par contre, il est évident que serait visée par cette disposition une absence pour accompagner un proche parent qui doit se déplacer pour recevoir des soins et a besoin d'assistance.

Rappels importants

Au moment où vous avisez votre employeur de la prise d'une journée pour des raisons familiales, ce dernier est en droit de vous demander la raison spécifique de la prise du dit congé et des démarches que vous avez entreprises afin de l'éviter. Vous devez répondre le plus précisément possible à votre employeur.

L'employeur peut vous demander de lui fournir une ou des pièces justificatives de la prise de ce congé. Vous n'êtes pas tenus de donner suite à une telle demande mais vous demeurez libre de le faire.

Finalement, il est très important de spécifier que l'année de référence pour la prise de congés pour raisons familiales s'étale du 1^{er} janvier au 31 décembre d'une année civile. Vous noterez que cette période est différente de la banque de congés de maladie que nous détenons dans nos conventions collectives qui elle s'étale du 1^{er} avril d'une année jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

En souhaitant que ces informations vous soient utiles.

Mon article informatif

Par Stéphane Dias, VP information –Resto



L'équipe du journal est prête à reprendre le boulot. Comme nous étions tous en vacances, nous avons pris le temps de bien nous reposer. Maintenant qu'elles sont choses du passé, je me devais de trouver un article pour le journal. Ma première idée était de parler des Olympiques 2012 de Londres. Je voulais vous parler de Micheal Phelps le plus grand médaillé des Jeux Olympiques de toute l'histoire avec 22 médailles (18 or, 2 d'argent et 2 bronze). Je voulais aussi parler d'Usain Bolt, l'homme le plus rapide du monde et de la performance de nos canadiens et canadiennes. Mais j'ai décidé de mettre ça de côté, car je pense qu'il y a beaucoup de gens qui ont suivi les Olympiques cette année et que je n'avais pas besoin d'en faire un résumé. Alors, durant mes vacances, j'ai trouvé un article intéressant dans le Journal de Montréal du samedi 28 juillet. C'est un article informatif sur le travail de nuit. Son titre, **Le travail de nuit est mauvais pour le cœur**, a piqué ma curiosité et j'ai trouvé cet article intéressant et j'aimerais le partager avec vous. Le but de cet article est uniquement de vous informer.

L'équipe du journal est prête à reprendre le boulot. Comme nous étions tous en vacances, nous avons pris le temps de bien nous reposer. Maintenant qu'elles sont choses du passé, je me devais de trouver un article pour le journal.

Le travail de nuit est mauvais pour le cœur

London, Ontario (Agence QMI) Les travailleurs de nuit ont plus de risques de faire une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral, selon une étude.

Selon les scientifiques, les horaires de travail de nuit perturbent l'horloge biologique, ce qui augmenterait les risques de crise cardiaque de 23%. Les accidents coronariens en général sont 41% plus susceptibles de se produire chez des individus travaillant de nuit.

Ces derniers ont également tendance à moins bien s'alimenter et à avoir un sommeil perturbé, ce qui augmente la prévalence d'obésité et de cholestérol.

«Les travailleurs de nuit doivent faire tout leur possible pour minimiser les risques, y compris en cessant de fumer, en adoptant une alimentation saine, en faisant de l'exercice physique et en apprenant à reconnaître les symptômes des maladies cardiovasculaires», indique l'auteur principal de cette étude, John Caldwell.

(source : Journal de Montréal, samedi 28 juillet 2012)



Fini les vacances

Date de tombée : Dernier mercredi du mois
Vous avez des choses à dire. Écrivez-les :

sescq.unitegenerale@videotron.ca

Le Pamphlétaire

Changements au régime d'assurance-emploi

Par Manon Perron, Trésorière du CCMM-CSN

Odieux

Pendant que les casseroles se faisaient entendre au Québec, au début de l'été, le gouvernement conservateur de Stephen Harper adoptait, à la Chambre des communes, l'imposant projet de loi C-381, qui apporte des changements draconiens au régime de l'assurance-emploi.

Depuis les années 1990, de nombreuses réformes ont eu pour effet d'affaiblir la protection des prestataires du programme et d'en limiter l'accessibilité. Cette dernière réforme transforme complètement les fondements mêmes du régime de protection des sans-emploi. La teneur des modifications illustre bien la charge qui est faite à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs par les conservateurs.

En s'attaquant à la définition d'un emploi convenable, à l'obligation de recherche d'emploi et aux mécanismes d'appel, le gouvernement vient non seulement de réduire davantage l'accessibilité aux prestations d'assurance emploi, mais il crée également une pression à la baisse sur les conditions de travail de l'ensemble des travailleurs. Rappelons que seuls les travailleuses, les travailleurs et les employeurs contribuent à la caisse de l'assurance-emploi, le gouvernement ayant mis fin à sa participation au début des années 1990. Pourquoi le gouvernement se permet-il alors une attaque aussi virulente ? La réponse est bien simple : cette réforme s'inscrit dans le sillage idéologique de droite des conservateurs.

Accepter n'importe quoi

La loi prévoit dorénavant trois catégories de prestataires : les travailleurs de longue date, les prestataires fréquents et les prestataires occasionnels. Certains d'entre eux auront l'obligation de chercher un emploi en dehors de leur domaine d'expérience, dans une zone s'étendant jusqu'à une heure de route de leur localité et à un taux de salaire de 10, 20, voire 30 % inférieur au salaire précédent. Les prestataires les plus fréquents n'auront d'autre choix que d'accepter n'importe quel emploi. Les travailleuses et les travailleurs saisonniers, ceux à statut précaire et à contrat feront sûrement les frais d'une telle réforme. Elle affectera d'abord les femmes, les jeunes et les immigrants qui comptent déjà parmi les plus vulnérables du monde du travail. Bien que l'économie de la métropole ne soit pas basée principalement sur l'industrie saisonnière, bon nombre de travailleuses et de travailleurs dépendent d'un emploi précaire pour gagner leur vie.

Devant ces nouvelles règles, qu'adviendra-t-il des chargés-es de cours, des chauffeuses et chauffeurs de transport scolaire, des travailleuses et travailleurs de la construction ou des salariés-es saisonniers dans les cimetières, par exemple ? Pour les chômeurs, la recherche d'un emploi sera plus complexe, et ce, malgré les prétentions du gouvernement qui dit vouloir les retourner rapidement au travail. Encore faut-il qu'il y ait des emplois disponibles pour ce faire. La réforme prévoit aussi l'abolition des tribunaux d'appel actuels, communément appelés les conseils arbitraux, pour être remplacés par le Tribunal de la sécurité sociale. Pourtant, le système actuel a démontré son efficacité et il est réputé être des plus rapides, selon l'avis unanime de tous les intervenants.

Date de tombée : Dernier mercredi du mois

Vous avez des choses à dire. Écrivez-les :

sescq.unitegenerale@videotron.ca

Le Pamphlétaire

Changements au régime d'assurance-emploi....suite

Par Manon Perron , Trésorière du CCMM-CSN

Contrer la réforme

Bien que le projet de loi, qualifié de mammouth, ait été adopté à la fin de la session parlementaire en juin, le conseil central sera à pied d'oeuvre pour faire pression auprès d'Ottawa dès la rentrée.

En septembre, la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Diane Finley, devrait faire connaître le détail des mesures adoptées via un projet de réglementation. Ce n'est qu'en janvier 2013 que la nouvelle loi sera mise en application. D'ici là, nous comptons nous mobiliser, notamment avec nos alliés des groupes de défense de chômeurs, pour dénoncer la réforme haut et fort.

1. Outre les changements au régime d'assurance emploi, C-38 contient une kyrielle de mesures contestées, concernant notamment la sécurité de la vieillesse, l'immigration et la fiscalité. Aussi, C-38 confirme la décision d'Ottawa de se retirer du protocole de Kyoto et accélère le processus des évaluations environnementales. Il modifie aussi la Loi sur les opérations pétrolières au Canada et réforme la Loi sur les pêches en changeant les cours d'eau protégés. De plus, il met fin à l'agence Droits et Démocratie.



Si vous désirez obtenir un complément d'information concernant les modifications que le gouvernement Harper veut apporter au régime d'assurance-emploi, la CSN a produit une brochure explicative qui est présentement disponible à notre local syndical. D'autres informations sont disponibles sur le site Internet de la CSN que vous pouvez consulter à l'adresse suivante: www.csn.qc.ca

Nous vous invitons aussi à passer toujours au local syndical afin de signer la pétition demandant au gouvernement de retirer trois changements particulièrement dangereux pour l'économie de nos régions et qui appauvriront les travailleuses et les travailleurs saisonniers. Nous souhaitons, entre autres, faire lever les pénalités qui s'adressent particulièrement aux travailleurs saisonniers, qui ont recours fréquemment à l'assurance-emploi, par exemple ceux des secteurs des pêcheries, de l'agriculture, de la foresterie et du tourisme ainsi que les travailleurs de la construction. De plus, nous souhaitons maintenir un système accessible de contestation des décisions défavorables pour les salariés-es.

Cette pétition sera déposée à la Chambre des communes, à Ottawa. Elle doit réunir un maximum de signatures. C'est très important. **Notez qu'au niveau fédéral, les signatures électroniques ne sont pas comptées. C'est pour cela que nous vous demandons de signer cette pétition sous format papier.**

DÉTENTE

Perles lors de réclamations d'assurances

Tout a brûlé dans la cuisine. Le saumon frais est même devenu fumé.

C'était jour de verglas. Je circulais très lentement dans ma voiture, quand le piéton m'a doublé à toute vitesse, par la droite et sur les fesses.

Ne pouvant plus travailler à la suite de mon accident, j'ai dû vendre mon commerce et devenir fonctionnaire.

On l'a trouvé mort dans un état grave.

À déchiffrer. Je me trouvais en 2e vitesse quand ma voiture fit un tête à queue en marche arrière tout droit dans le ravin que j'avais l'intention d'éviter cet accident malgré ce que vous dites je ne suis nullement responsable et souligner que je ne suis pas sans ignorer parfaitement le code de la route.

Associations

Associer les mots de la colonne de gauche à la bonne définition de la colonne de droite. À noter que ces mots proviennent du terroir.

- | | | |
|---------------|-------|-------------------------------------|
| A) Brayet | _____ | 1) Fureter, fouiller |
| B) Écourtiché | _____ | 2) Vagabond |
| C) Ouache | _____ | 3) Qui porte des habits trop courts |
| D) Ravauder | _____ | 4) Songeur, mélancolique, distrait |
| E) Jongleur | _____ | 5) Maillot de bain |
| F) Trimpe | _____ | 6) Ornières |
| G) Rouillères | _____ | 7) Terrier, abri |

Réponses à la page 16

Ça te dérangerait tu si j'me le strapp dans le front ton osti de iPhone ?
Comme ça, tu regarderais dans ma direction quand j'te parles !!!



Vive les communications modernes.

Pensées de septembre

La politique ne se résume pas au choix d'un candidat aux élections, c'est une manière de vivre. *Constantin Costa-Gavras*

Il faut commencer par s'appartenir. Ensuite, on devient un chantier de choses nouvelles sans se prendre pour des prophètes des temps nouveaux. *René Lévesque*

C'est quand on n'a rien à faire que le temps est précieux.
Dany Laferrière

6			8	7		2	4	
1	2				6			
						1	7	
4		7			1	8		
			3			5		
8	1			5		3		
8	1							
		6			9	2		
9	4		6	3				1



Le président Barack Obama consulte une boule de cristal. Cherche-t-il à savoir si le peuple américain le reconduira au pouvoir en novembre.

Babillard

Lettre ouverte

Bonjour, Bonsoir, Bonne Nuit

À tous mes collègues et amis

C'est avec regret que je vous annonce que je ne serai pas de retour avec vous tous. (Je pars relever de nouveaux défis HA!HA!HA!)

Le fait de ne plus travailler à vos côtés m'attriste beaucoup car je perds de bons compagnons de travail. Mais je me console en pensant que je garderai précieusement de bons souvenirs de chacun d'entre vous. Vous étiez pour moi une équipe de travail remarquable, tant du point vue personnel que professionnel.

Merci pour tous les bons moments passés ensemble

Amitiés : Ti-Dan...

Rencontres de négociation

Nous aurons deux journées de négociation d'ici la fin du mois soit les **17 et 24 septembre**. Afin de bien préparer ces deux rencontres, nous aurons aussi deux jours de préparation, soit le 14 et le 20 septembre. Rappelons que le comité de négociation pour l'Unité Resto est composé de Jose Oliveira, d'Audrey Duchesne et de Pierre Roy tandis que celui de l'Unité Générale est formé de David Santos, Stéphane Larouche, Steve Gauthier et Jean-Yves Vandal. Rick Scopelletti de l'Unité Sécurité agit à titre de personne ressource et veille aux intérêts de son unité syndicale.

Couche-Tard: un an après la fermeture

Les salariés-es toujours aussi déterminés

Un an après la fermeture antisyndicale du Couche-Tard du coin des rues D'Iberville et Jean-Talon à Montréal, les travailleuses et les travailleurs syndiqués de la chaîne se rassemblent, ce samedi 15 septembre, afin de rappeler à l'entreprise qu'ils se battront jusqu'au bout pour la reconnaissance de leurs droits. Les salariés-es de ce dépanneur ont été les premiers à se syndiquer, en janvier 2011. Depuis, les travailleuses et les travailleurs de six autres établissements se sont syndiqués. Les négociations pour convenir de premiers contrats de travail sont en cours dans plusieurs établissements.

Les travailleuses et les travailleurs convient toute la population à un événement familial, ce samedi 15 septembre, de 11 h à 13 h, au coin des rues D'Iberville et Jean-Talon, face à la station de métro D'Iberville. Il s'agit d'un événement familial auquel toute la population est conviée. Hot-dogs, frites et boissons gazeuses seront gracieusement offerts.

CSN — 21 septembre: Journée de la Militance

La militance, c'est se présenter aux élections dans nos structures syndicales, organiser des rencontres sur des thèmes liés à nos milieux de travail, participer à nos assemblées générales, soutenir les luttes populaires, s'impliquer dans nos divers communiqués, manifester notre solidarité, enrichir nos débats, exercer notre droit de vote, rédiger un article dans notre journal syndical, participer au processus de négociation de notre convention collective, etc. Au fil des ans, les militantes et les militants ont bâti la CSN. Sans leur énergie, sans leur implication, le mouvement n'aurait jamais atteint sa grandeur et sa force. Tous les jours, nous sommes la CSN par de multiples gestes militants.
(Source: Documentation de la CSN)

Activités syndicales

Unité Générale: Prochaine réunion de l'exécutif, le 26 septembre 2012.

Unité Resto: Prochaine réunion de l'exécutif, le 28 septembre 2012

FondAction

Un représentant du FondAction CSN sera disponible pour répondre à vos questions au Carrefour des communications, le 24 septembre prochain, de 9 h 30 à 16 h.



*En mémoire de
Jean-Claude Paquette*

Né le 18 février 1948 - Décédé le 19 juillet 2012

Jean-Claude Paquette était une personne volubile, active, fière de son travail et surtout, toujours de bonne humeur.

Que ce soit comme père, grand-père ou tout simplement comme ami, il était toujours prêt à venir en aide et à s'impliquer afin de répandre la joie autour de lui.

Jean-Claude restera à jamais gravé dans nos mémoires en raison de son rire contagieux et de son charisme extraordinaire.

Il sera toujours présent auprès de ceux qu'il a aimés et qui l'ont aimé. Il suffira que l'on ferme les yeux pour qu'on puisse voir son sourire contagieux. On lui souhaite la plus belle «ride» en moto que l'on puisse imaginer.

Au revoir cher camarade

SEESCU – CSN

**1 avenue du Casino
bureau QRCA3
Montréal, Québec
H3C 4W7**

Téléphone Resto:
(514) 395-0214
sescq.resto@videotron.ca

Téléphone Unité Générale:
(514) 395-2299
sescq.unitegenerale@videotron.ca

Téléphone Sécurité
(514) 993-6586

Télécopie : (514) 395-2248

Réseau d'Entraide
(514) 302-2036

Notre site
Internet
www.sescq.qc.ca



Réponses de la page 14

a) 5; b) 3; c) 7; d) 1; e) 4; f) 2; g) 6;